

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1776

22 septembre 2006

SOMMAIRE

A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A., Luxembourg	85208	Immobilière Maritime Méditerranéenne S.A., Luxembourg	85238
ACE Fashion S.A., Foetz	85209	Immosolutions, S.à r.l., Schoenfels	85226
Accounting Partners, S.à r.l., Rollingen	85226	Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle (INCCI), Etablissement d'utilité publique	85245
Alza Imo Invest S.A., Luxembourg	85242	Lion/Blade Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	85222
Amicorp Holding, S.à r.l., Luxembourg	85230	Lion/Blade Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	85223
Amicorp Holding, S.à r.l., Luxembourg	85233	LMF Lux, S.à r.l., Esh-sur-Alzette	85224
B.V. Investment S.A., Luxembourg	85222	LMF Lux, S.à r.l., Esh-sur-Alzette	85225
B2Tec, S.à r.l., Dudelange	85204	Luxembourg Offices Securitisations S.A., Luxembourg	85229
Ballooning 50° Nord, S.à r.l., Fohren	85203	Marge S.A., Luxembourg	85245
Ballooning 50° Nord, S.à r.l., Fohren	85203	Marshall & Jackson International Consulting Group, S.à r.l.	85204
Bijouterie Huberty, S.à r.l., Luxembourg	85229	Mediaset Investment, S.à r.l., Luxembourg	85248
British Sky Broadcasting S.A., Luxembourg	85203	Medical Technologies S.A., Luxembourg	85236
Capaho S.A., Luxembourg	85206	Norbert Keller A.G., Troisvierges	85210
Cofinor S.A., Diekirch	85202	Norbert Keller A.G., Troisvierges	85210
Cofinor S.A., Diekirch	85202	Nordpneus S.A., Huldange/Forge	85209
Conseil et Gestion S.C., Mamer	85228	OT Strips (Luxembourg) S.A., Luxembourg	85233
Conseil et Gestion S.C., Mamer	85229	Philippi, S.à r.l., Mamer	85226
Cosmolux International S.A., Echternach	85210	Philippi, S.à r.l., Mamer	85227
Cristo Rei, S.à r.l., Luxembourg	85207	Picadilly Holdings S.A., Luxembourg	85234
Dipta S.A., Münsbach	85225	Picadilly Holdings S.A., Luxembourg	85235
Engcap Lux Fr 2, S.à r.l., Luxembourg	85218	Pinnacle Investments Holding S.A., Luxembourg	85205
Etablissement Guy Schuh, S.à r.l., Colpach-Bas ...	85210	Pinnacle Investments Holding S.A., Luxembourg	85206
Ets Jacoby S.A., Boevange-sur-Attert	85208	Restaurant-Auberge Reiff S.à r.l., Fischbach	85217
Ets Jacoby S.A., Boevange-sur-Attert	85208	Saran S.A.H., Luxembourg	85227
EUFICO, European Financial Company S.A., Luxembourg	85228	Seven Ventures Holding S.A., Luxembourg	85248
Financière Participations S.A., Luxembourg	85248	Société de Gestion de Cartier d'Yves (S.G.D.C.), S.à r.l.	85204
FN Hermes S.A., Weiswampach	85209	Steel Invest S.A., Luxembourg	85228
Fondation Wäisse Rank Letzebuerg, Hellef fir Affer vu Verbriehen	85202	Stornoway Investment S.A., Luxembourg	85227
Hampton Property Investments, S.à r.l., Luxembourg	85241	Stornoway Investment S.A., Luxembourg	85227
Hampton Property Investments, S.à r.l., Luxembourg	85241	T&T International S.A., Luxembourg	85242
Hampton Property Investments, S.à r.l., Luxembourg	85241	Technodev S.A.	85205
Harvest Wealth Management, S.à r.l., Capellen ..	85218	Top Intertrade GmbH	85204
ICredpartner, S.à r.l., Luxembourg	85211	Tour Aérodrome S.A., Esch-sur-Alzette	85235
Ifos Investment S.A., Luxembourg	85240	Valdivia Financial S.A., Luxembourg	85245
Ifos Investment S.A., Luxembourg	85241		

FONDATION WÄISSE RANK LETZEBUERG, HELLEF FIR AFFER VU VERBRIECHEN.

R. C. Luxembourg G 76.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

<i>Actif</i>	EUR	<i>Passif</i>	EUR
Immobilisation			
Ordinateur	2.396,00		
Actifs circulants		Fonds disponibles	
Comptes en Banques	21.621,63	Report Comptes Banques	36.615,23
Stock Vêtements	336,57	Report Ordinateur	228,45
	14.885,48	Report PC	2.396,00
Balance	39.239,68	Balance	39.239,68

COMPTE DES DEPENSES ET RECETTES
Exercice clôturé le 31 décembre 2005

<i>Dépenses</i>	EUR	<i>Recettes</i>	EUR
Achats PC	2.396,00	Dons	4.598,00
Publicité	419,44	Vente	28,00
Frais Formation	145,00	Cotisation	50,00
Amortissement PC	228,45	Autres Recettes	1.522,12
Frais Banques	35,98	Stock Vêtements	336,57
Aide Victimes	14.195,30	Déficit Exercice	14.885,48
Transfert ASBL	4.000,00		
Balance	21.420,17	Balance	21.420,17

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Certifié sincère et véritable

Pour le WRL

F. de Waha / M.-J. Steil

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096933.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

COFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 97.760.

Par la présente, je soussigné, Guy Muller, demeurant à L-8020 Strassen, rue de la Paix 12, vous informe de ma décision de démissionner de ma fonction d'administrateur, d'administrateur délégué ainsi que de directeur de la société COFINOR S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 97.760 et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 20 juillet 2006.

G. Muller.

Enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2006, réf. DSO-BS00246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(976223.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

COFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 97.760.

Par la présente, je soussignée, Katrin Hansen, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Rodter Strasse 38, vous informe de ma décision de démissionner de ma fonction d'administrateur ainsi que de directeur de la société COFINOR S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 97.760 et ceci avec effet immédiat.

Saint-Vith, le 20 juillet 2006.

K. Hansen.

Enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2006, réf. DSO-BS00245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(976225.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

BRITISH SKY BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.291.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 mai 2006

- La démission de Monsieur James Morris, Administrateur, demeurant au 1, Barrington Road, London, N8 8QR, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet au 11 avril 2006;
- Monsieur Andrew John Griffith, Administrateur, demeurant au 11 Dealtry Road, Putney, London SW15 6NL, Royaume-Uni, est coopté en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur James Morris, administrateur démissionnaire, avec effet au 11 avril 2006. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. Cette cooptation sera soumise pour ratification lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Certifié sincère et conforme

Pour la société *BRITISH SKY BROADCASTING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the Resolution taken at the Meeting of the Board of Directors held on May 26th, 2006

- The resignation of Mr. James Morris, Director, having his residential address at 1 Barrington Road, London, N8 8QR, United Kingdom, as Director of the company, be accepted with effect as of April 11th, 2006;
- Mr. Andrew John Griffith, Director, having his residential address at 11 Dealtry Road, Putney, London SW15 6NL, United Kingdom, be co-opted as Director of the company in replacement of Mr. James Morris, resigning Director, with effect as of April 11th, 2006. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2006. This co-option will be submitted for approval to the forthcoming General Meeting of Shareholders.

Certified true copy

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075946.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BALLOONING 50° NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fohren, 5, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 109.124.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels réctifiés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06944, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes annuels au 31 décembre 2005 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch le 4 avril 2006 sous la référence D060030391, enregistrés sous la référence LSO-BO06030 le 28 mars 2006, publiés au Mémorial C n° 1236 du 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(975245.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

BALLOONING 50° NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fohren, 5, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 109.124.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes annuels au 31 décembre 2004 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 septembre 2005 sous la référence L050082881.4, enregistrés sous la référence LSO-BI03354 le 16 septembre 2005, publiés au Mémorial C n° 134 du 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(975241.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

**MARSHALL & JACKSON INTERNATIONAL CONSULTING GROUP, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 43.735.

—
Clôture de liquidation

EXTRAIT

Par jugement du 6 juillet 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation MARSHALL & JACKSON INTERNATIONAL CONSULTING GROUP, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04666. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100311.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

TOP INTERTRADE GmbH, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 30.832.

—
Clôture de liquidation

EXTRAIT

Par jugement du 6 juillet 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation TOP INTERTRADE GmbH, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04671. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100317.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

**SOCIETE DE GESTION DE CARTIER D'YVES (S.G.D.C.), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 67.146.

—
Clôture de liquidation

EXTRAIT

Par jugement du 6 juillet 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation SOCIETE DE GESTION DE CARTIER D'YVES (S.G.D.C.) S.à r.l., avec siège social à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04667. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100321.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

B2TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 33, rue Mathias Cungs.

R. C. Luxembourg B 98.742.

—
Le bilan au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076299.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TECHNODEV S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 57.262.

Clôture de liquidation

EXTRAIT

Par jugement du 6 juillet 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation TECHNODÉV S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, dénoncé le 11 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04669. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100324.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

**PINNACLE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. CAPITAL INVESTMENTS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.671.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois CAPITAL INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse (ci-après dénommée «la Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mai 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 297 du 18 octobre 1989, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 12 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 457 du 7 décembre 1990, suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 79 du 18 février 1993, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 416 du 5 juin 1999,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.671.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Alba Scherer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Patricia Thill, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de USD 4.000.000,- (quatre millions de dollars américains) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale en PINNACLE INVESTMENTS HOLDING S.A.

2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts qui se lit dès lors comme suit:

Art. 2. Dénomination. La société prend la dénomination de PINNACLE INVESTMENTS HOLDING S.A.

3) Modification des règles sur les pouvoirs de signature des administrateurs.

4) Modification subséquente de l'article 27 des statuts qui se lit dès lors comme suit: «Article 27 - Représentation de la société à l'égard des tiers. Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée par la signature du président du conseil d'administration, sans préjudice des pouvoirs spéciaux susceptibles d'être donnés pour des opérations précises à un administrateur, à un des directeurs généraux, à des employés ou à des tiers.»

5) Nomination de nouveaux administrateurs.

6) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale en PINNACLE INVESTMENTS HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

L'article 2 des statuts se lit dès lors comme suit:

«**Art. 2. Dénomination.** La société prend la dénomination de PINNACLE INVESTMENTS HOLDING S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les règles sur les pouvoirs de signature des administrateurs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 27 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

L'article 27 des statuts se lit dès lors comme suit:

«**Art. 27. Représentation de la société à l'égard des tiers.** Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée par la signature du président du conseil d'administration, sans préjudice des pouvoirs spéciaux susceptibles d'être donnés pour des opérations précises à un administrateur, à un des directeurs généraux, à des employés ou à des tiers.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme administrateurs en remplacement des administrateurs actuellement en fonctions, démissionnaires, pour une période expirant lors de l'assemblée générale de 2008, approuvant les comptes annuels de l'exercice 2007:

- Monsieur Mustafa Achour, homme d'affaires, né le 30 mars 1967 à Beyrouth, Liban, demeurant rue Justinien Kantari, Beyrouth, Liban;
- Monsieur Iyad Malas, homme d'affaires, né le 28 juillet 1964 à Damas, Syrie, demeurant Immeuble Malas, rue Amin Takieddine, Tallat al-Khayat, Beyrouth, Liban;
- Maître Hala Frangie, avocat, née le 24 août 1971 à Zghorta, Liban, demeurant Immeuble Younès, 58, avenue Sami Solh, Beyrouth, Liban.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, A. Scherer, P. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(076493.3/222/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**PINNACLE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. CAPITAL INVESTMENTS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(076497.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CAPAHO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.031.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076351.7//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CRISTO REI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 19, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 117.984.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Maria De Lurdes Jeronimo Das Mercês, femme de charge, née à Almada (Portugal), le 29 avril 1958, épouse de Monsieur José Carlos Goncalves De Almeida, demeurant à L-1517 Luxembourg, 1A, rue Victor Ferrant.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de CRISTO REI.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de produits alimentaires et de produits de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Maria De Lurdes Jeronimo Das Mercês, femme de charge, née à Almada (Portugal), le 29 avril 1958, épouse de Monsieur José Carlos Goncalves De Almeida, demeurant à L-1517 Luxembourg, 1A, rue Victor Ferrant, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2665 Luxembourg, 19, rue du Verger.
- Est nommée gérante administrative, pour une durée indéterminée, Madame Maria De Lurdes Jeronimo Das Mercas, préqualifiée.
- Est nommée gérante technique, pour une durée indéterminée, Madame Silvia Da Silva Sousa, indépendante, née à Vinha Da Rainha/Soure (Portugal), le 27 septembre 1966, épouse de Monsieur Silverio Manuel Dos Ramos Freitas, demeurant à L-3512 Dudelange, 155, rue de la Libération, ici présente et ce acceptant.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante administrative et de la gérante technique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elles connue aux comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. De Lourdes Jeronimo Das Mercas, S. Da Silva Sousa, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 5, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 juillet 2006.

T. Metzler.

(077763.3/222/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ETS JACOBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert.
R. C. Luxembourg B 83.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 avril 2006 que Madame Liliane Damit, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert, a été nommé comme administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012.

Boevange-sur-Attert, le 30 avril 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2006, réf. DSO-BR00003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(963260.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

ETS JACOBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert.
R. C. Luxembourg B 83.856.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2006, réf. DSO-BR00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 juillet 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(963216.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

A.D.E. - AIDE AU DEVELOPPEMENT AUX ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.026.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076624.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

FN HERMES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 92.044.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 10. April 2006

Es wurde u.a. beschlossen, den Rücktritt des jetzigen Kommissars, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FN-SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, mit sofortiger Wirkung anzunehmen, und Herrn Simon Boskin, Privatangestellter, Berufsadresse in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, mit sofortiger Wirkung zum neuen Kommissar der Gesellschaft zu ernennen. Der neue Kommissar beendet das bis zum Ablauf der Jahreshauptversammlung des Jahres 2008 erteilte Mandat seines Vorgängers.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 19. Juni 2006.

Für FN HERMES S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2006, réf. DSO-BR00235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(963555.3/667/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2006.

NORDPNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange/Forge, 3, Op der Schmëtt.
R. C. Luxembourg B 92.106.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2005

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer la FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. de son poste de commissaire aux comptes et de nommer la société FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves au poste du commissaire aux comptes. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2006, réf. DSO-BS00079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(971132.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

ACE FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 1, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 50.182.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2006

L'assemblée décide de proroger le mandat des Administrateurs pour une période de 6 années:

- Monsieur Jean-Baptiste Claes, administrateur de sociétés, demeurant à Meerhout (Belgique);
- Monsieur Bart Claes, administrateur de sociétés, demeurant à Hasselt (Belgique);
- Madame Ann Claes, administrateur de sociétés, demeurant à Zonhoven (Belgique).

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée décide de proroger le mandat du Commissaire Monsieur Luc Beerten, expert comptable, demeurant à Beringen (Belgique), jusque l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée décide de proroger le mandat du Réviseur d'Entreprises VAN GEET DERICK & Co, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076667.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ETABLISSEMENT GUY SCHUH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 22, Ellerstrooss.
R. C. Luxembourg B 103.140.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 12 juin 2006 à 16.00 heures à Colpach-Bas

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-8526 Colpach-Bas, 11, rue d'Éli à L-8526 Colpach-Bas, 22, Ellerstrooss.

Colpach-Bas, le 12 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un associé

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2006, réf. DSO-BR00286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(974387.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2006.

COSMOLUX INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 92.255.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz am 7. Juni 2006 um 11.00 Uhr

Das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates, Herr Rudolf Giesen, wird für eine unbegrenzte Dauer erneuert. Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 7. Juni 2006.

Unterschrift

Ein Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(975257.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

NORBERT KELLER A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9911 Troisvierges, 38-40, route de Wilwerdange.
H. R. Luxemburg B 93.108.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 21. Juni 2006

Es wurde beschlossen, das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain Kohnen, Betriebsrevisor, 144, route de Stavelot, in L-9991 Weiswampach, um ein Jahr zu verlängern. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 20. Juli 2006.

Für NORBERT KELLER A.G.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2006, réf. DSO-BS00223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(976005.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

NORBERT KELLER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, route de Wilwerdange.
R. C. Luxembourg B 93.108.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2006, réf. DSO-BS00219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 25 juillet 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(975985.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

ICredpartner, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 118.256.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of July.
Before Maître Henri Hellinckx notary, residing in Mersch.

There appeared:

IC HOLDING CAYMAN Ltd, an exempted company with limited liability under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o offices of Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered under number WK-166568.

The appearer for the above is here represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Mersch, by virtue of one proxy given under private seal dated July 20, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ICredpartner, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the 'Connected Companies'), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to act as unlimited member (Associé Commandité) in any Luxembourg or foreign limited corporate partnership (société en commandite simple) including but not limited to ICredpartner, S.à r.l. & Cie SECS;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for a limited period of ten years.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

IC HOLDING CAYMAN Ltd, prenamed: 500 Shares

Total: five hundred Shares. 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,800.-.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, IC HOLDING CAYMAN Ltd, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
- Mr Cyrille Vallée, born on 12 August 1977 in Thionville with private address at 40 rue Dejonc F-57290 Seremange-Erzange;
 - Mrs Valérie Thomas, born on 10 May 1970 in Moyeuve Grande with private address at 16 rue Saint Laurent F-57310 Bertrange.

In accordance with article 10 of the by-laws, towards third parties, the Company shall be bound, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of plurality of managers, by any manager.

2) The Company shall have its registered office at 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch.

Ont comparu:

IC HOLDING CAYMAN Ltd, une société exemptée à responsabilité limitée constituée selon de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à C/O Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et immatriculée sous le numéro WK-166568.

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ICredpartner, S.à r.l qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la vente ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, d'intérêts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, notamment au biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'Associé Commandité de toute société en commandite simple de droit luxembourgeois ou de droit étranger, notamment, sans y être limité, ICredpartner, S.à r.l. & Cie SECS;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des conditions considérées comme appropriées, avec ou sans sûretés;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée à dix ans.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

5.2 En dessus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et mandataire du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

85217

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

IC HOLDING CAYMAN Ltd, prénommée: 500 Parts Sociales

Total: cinq cents Parts Sociales 500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800.-.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, IC HOLDING CAYMAN Ltd, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Cyrille Vallée, né le 12 août 1977 à Thionville, ayant son adresse privée au 40 rue Dejonc F-57290 Sere-mange-Erzange;

- Madame Valérie Thomas, née le 10 mai 1970 à Moyeuvre Grande, ayant son adresse privée au 16 rue Saint Laurent F-57310 Bertrange.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2006, vol. 437, fol. 85, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff.(signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 août 2006.

A. Holtz.

(084087.3/242/414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

RESTAURANT-AUBERGE REIFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 4, Hauptstrooss.

R. C. Luxembourg B 100.502.

L'Administration Communale de Heinerscheid a procédé à une nouvelle nomenclature des rues dans la commune.

Il en résulte que notre ancienne adresse:

10, rue de Stavelot, L-9749 Fischbach.

Changera à partir du 1^{er} juillet 2006 comme suit:

4, Hauptstrooss, L-9749 Fischbach.

Fischbach, le 20 juillet 2006.

RESTAURANT-AUBERGE REIFF, S.à r.l.

Ch. Reiff

Associé unique

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2006, réf. DSO-BS00279. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(976131.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

HARVEST WEALTH MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.
R. C. Luxembourg B 108.435.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 12 juillet 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société. L'ensemble du capital est représenté, l'associé unique décide:

- 1) D'accepter la démission de Learbuch Marcel en tant que gérant de la société;
- 2) De nommer Klaassen Cornelis Ferdinandus (75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen) gérant unique de la société pour une période de 6 années.

Klaassen Cornelis Ferdinandus, Valkenlaan, 25, NL-3233 BV Oostvoorne.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2006, réf. DSO-BS00172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(976904.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2006.

ENGCAP LUX FR 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1626 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 117.996.

STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

ENGCAP LUX FR 1, S.à r.l., with registred office in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, here represented by Mrs Sandrina Ferreira, «juriste», with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 19th, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is to carry out, in Luxembourg or abroad, industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly connected with the creation, management and financing of any undertakings or companies, as well as the management and development, permanently or temporarily, of its portfolio.

In general, it may take participating interests by any means in any business, undertaking or company or carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The company is incorporated under the name of ENGCAP LUX FR 2, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at forty thousand (EUR 40,000.-) Euro represented by five hundred (500) shares with a par value of eighty (EUR 80.-) Euro each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the

same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

If there is appointed only one manager, the Company is validly bound by the sole signature of the manager. In case of plurality of managers, the Company is validly bound by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by ENGCAP LUX FR 1, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of forty thousand (40,000.-) Euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred (2,200.-) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the company for an indefinite period:

- Mr Stewart Kam Cheong, «réviseur d'entreprises», born on July 22, 1962 in Port Louis (Mauritius), with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

- Mr Olivier Dorier, company director, born on September 25, 1968 in Saint Rémy (France), with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

- Mr Jerome Mourgue d'Algue, private equity professional, born on October 31, 1970 in Neuilly sur Seine (France), with professional address at Michelin House, 81, Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the Appearer, she signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ENGCAP LUX FR 1, S.à r.l., avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sandrina Ferreira, juriste, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ou exécuter toute opération de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de ENGCAP LUX FR 2, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille (EUR 40.000,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt (EUR 80,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés

que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

En cas de nomination d'un seul gérant, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant en cas de pluralité des gérants, la société est valablement engagées par les signatures conjointes de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte des profits et pertes.

Le solde du compte des profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par ENGCAP LUX FR 1, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de quarante mille (40.000,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Resolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stewart Kam Cheong, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice) et résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France) et résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

- Monsieur Jerome Mourgue d'Algue, «private equity professional», né le 31 octobre 1970 à Neuilly sur Seine (France) et résidant professionnellement à Michelin House, 81, Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Ferreira, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 8, case 5. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(077966.3/230/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

B.V. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 68.514.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(076462.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**LION/BLADE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IRISA, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 117.177.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of June.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by two of its proxyholders, Mr Frank Verdier and Mrs Gwénaëlle Cousin, both residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company IRISA, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 117.177, incorporated by deed of the undersigned notary on the 1st day of June 2006, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into LION/BLADE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name LION/BLADE LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation

and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par deux des ses fondateurs de pouvoir, Monsieur Frank Verdier et Madame Gwénaëlle Cousin, tous deux demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société IRISA, S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 117.177, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2006, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en LION/BLADE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

«**Art. 1^{er}. Nom.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LION/BLADE LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, es qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, G. Cousin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, vol. 154S, fol. 39, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2006.

P. Bettingen.

(082393.3/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

LION/BLADE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. IRISA, S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 117.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2006.

P. Bettingen.

(082396.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

LMF LUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. EXOTICA TRADING & IMPORT Cie, S.à r.l.).
Siège social: L-4130 Esh-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 106.118.

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur François Mognon, Gérant, né à F-57000 Metz le 14 juin 1960, demeurant à 5, rue de Biche F-57140 Woippy;

ici représenté par Monsieur Laurent Martin, Gérant, né à F-92000 Anthony le 3 juillet 1968, demeurant à 23, rue du Général de Gaulle, F-57050 Plappeville,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juillet 2006, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2.- Monsieur Laurent Martin, prénommé, en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Suite à une cession de parts datée du 7 juillet 2006, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, il a été cédé par Madame Sylvie Dondeyne, épouse Legrand, gérante, demeurant à L-1451 Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhard à:

- Monsieur François Mognon, prénommé, soixante-deux (62) parts sociales;

- Monsieur Laurent Martin, prénommé, soixante-deux (62) parts sociales

de la société à responsabilité limitée EXOTICA TRADING & IMPORT CIE, S.à r.l, ayant son siège à L-1136 Luxembourg, 6-12 Place d'Armes, constituée suivant acte notarié en date du 10 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 22 juin 2005.

Un original de la cession de parts restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptée par la gérante de la Société.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter ladite cession de parts ci-avant documentée.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur François Mognon, prénommé, soixante-deux parts sociales 62

2. Monsieur Laurent Martin, prénommé, soixante-deux parts sociales 62

Total: cent vingt-quatre parts sociales 124

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 11 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en LMF LUX.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société existe sous la dénomination de LMF LUX.»

Quatrième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services administratifs à l'exclusion de toute activité rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social».

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1136 Luxembourg, 6-12 place d'Armes à L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du ou des gérants.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Sixième résolution

Les associés acceptent la démission de l'actuelle gérante Madame Sylvie Dondeyne épouse Legrand, préqualifiée. Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Les associés décident de nommer nouveau gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Laurent Martin, Gérant, né à F-92000 Anthony le 3 juillet 1968, demeurant à 23, rue du Général de Gaulle, F-57050 Plappeville.

Il aura le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 154S, fol. 64, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

G. Lecuit.

(082649.3/220/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

LMF LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 106.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

G. Lecuit.

(082651.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

DIPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.012.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur François Steil, conseiller d'entreprise, demeurant au 16, rue de Rodembourg, L-6165 Ernster;

- Monsieur Michel Waringo, conseiller d'entreprise, demeurant au 22, rue de Dommeldange, L-7222 Walferdange;

- Monsieur Geert H.T. Van Der Molen, tax lawyer, demeurant Chemin de Sodome, CH-1272 Genolier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076723.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

IMMOSOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 100.589.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076627.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ACCOUNTING PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.588.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076629.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PHILIPPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 94.425.

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Florian dit Flor Philippi, commerçant, demeurant à L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen;
2. Madame Berthe Gilson, sans état particulier, épouse de Monsieur Flor Philippi, demeurant à L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen;
3. Monsieur Steve Philippi, ingénieur technicien, demeurant à L-8278 Holzem, 12B, rue du Cimetière.

Les comparants ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société PHILIPPI, S.à r.l., ayant son siège social à L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 114 du 11 mars 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 22 février 2005, publié au Mémorial C, numéro 651 du 5 juillet 2005,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 94.425.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, intégralement libérées.

Les cent (100) parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1) à Monsieur Flor Philippi, prénommé, quarante-cinq parts sociales	45
2) à Madame Berthe Gilson, prénommée, cinquante parts sociales	50
3) à Monsieur Steve Philippi, prénommé, cinq parts sociales	5

Total: cent parts sociales

III.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident d'étendre l'objet social de la société et d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 3 des statuts de la société:

«La société a également pour objet la prise de participation comme associé commandité dans la société en commandite simple, ayant la dénomination PHILIPPI S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s., ainsi que la gestion et l'administration de cette société.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: F. Philippi, B. Gilson, S. Glesener, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, vol. 154S, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 juillet 2006.

T. Metzler.

(078147.3/222/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PHILIPPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 94.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 juillet 2006.

T. Metzler.

(078149.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SARAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.623.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 mai 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. et le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076655.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 50.582.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(081560.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 50.582.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(081558.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

EUFICO, EUROPEAN FINANCIAL COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.412.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs C. Papadmitriou, T. Lanaras, de COSAFIN S.A. et de FIDUPAR, représentée par Monsieur Noël Didier, Administrateur et de HRT REVISION, S.à r.l., Commissaire aux comptes.
- Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076660.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

STEEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et Commissaires aux Comptes arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie, Pierre Schill et COSAFIN S.A. Administrateurs.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE DU GLACIS.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076663.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CONSEIL ET GESTION S.C., Société Civile.

Siège social: L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiérg.
R. C. Luxembourg E 1.280.

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paul Glesener, conseil fiscal dipl., demeurant à L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiérg;
- 2.- Mademoiselle Laïla Glesener, employée privée, demeurant à L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiérg.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société civile particulière CONSEIL ET GESTION S.C., ayant son siège social à L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiérg, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 525 du 3 novembre 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 907 du 4 septembre 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section E et le numéro 1.280.

II.- Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante euros (EUR 250,-), représenté par dix (10) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1.- A Monsieur Paul Glesener, préqualifié, neuf parts sociales	9
2.- A Mademoiselle Laïla Glesener, préqualifiée, une part sociale	1
Total: dix parts sociales	10

III.- Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité, des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident d'étendre l'objet social de la société et d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 2 des statuts de la société:

«Elle pourra en outre s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.»

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: L. Glesener, P. Glesener, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, vol. 154S, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 juillet 2006.

T. Metzler.

(078142.3/222/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CONSEIL ET GESTION S.C., Société Civile.

Siège social: L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiërg.

R. C. Luxembourg E 1.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 juillet 2006.

T. Metzler.

(078144.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LUXEMBOURG OFFICES SECURITISATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.261.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2006

Suite à la démission de Monsieur Jan Vanhevel de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Lucien Gijssens, directeur général de KBC BANK, demeurant 44, Oudenaardsesteenweg, B-9000 Gent, est nommé administrateur, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 16 juin 2006

Monsieur Lucien Gijssens, directeur général de KBC BANK, demeurant 44, Oudenaardsesteenweg, B-9000 Gent est nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076709.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BIJOUTERIE HUBERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 40, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 28.557.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078502.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

**AMICORP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STONE-CORE INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.864.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.

Before Maître Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

AMICORP INVESTMENTS LIMITED, a company existing under the Laws of the Republic of Cyprus and with registered office at Theklas Lysioti Str., 35, Eagle Star House, 6th Floor, 3030 Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Nicosia, under number HE 163835 (the «Sole Partner»), here represented by Mr Matthijs Bogers, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, by virtue of a proxy given in Cyprus, on May 31st, 2006.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That AMICORP INVESTMENTS LIMITED, prenamed, is the sole actual partner of STONE-CORE INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, incorporated by deed of the undersigned notary on 11th November 2005, published in the Mémorial C, number 349 of 16th February 2006, R.C.S. Luxembourg B number 111.864 (the «Company»).

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the denomination of the company into AMICORP HOLDING, S.à r.l. and to amend subsequently article 4 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 4.** The Company takes the denomination of AMICORP HOLDING, S.à r.l.»

2.- To increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), by issue of 500 (five hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

3.- To Subscribe to 500 (five hundred) new shares in the capital of the Company by AMICORP INVESTMENTS LIMITED, Cyprus.

4.- To fully pay the 500 new shares in the capital of the Company and share premium through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of AMICORP INVESTMENTS LIMITED, Cyprus.

5.- To cancel shares number 001 to 500 held by the Company further to the contribution and adaptation of the nominal value of the shares.

6.- To amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 6. paragraph 1.** The capital of the Company is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the denomination of the Company into AMICORP HOLDING, S.à r.l. and to amend subsequently article 4 of the articles of association which will be read as follows:

«**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of AMICORP HOLDING, S.à r.l.»

Second resolution

The Sole Partner decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), by issue of 500 (five hundred) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to be subscribed, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of AMICORP INVESTMENTS LTD, prenamed.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Partner represented as stated here above declares to subscribe and fully pay up all the 500 (five hundred) new shares as follows.

Description of the contribution in kind

The Sole Partner, represented as stated here above, declares to contribute to the Company of all its assets and liabilities and as set forth in the attached balance sheet dated 30th April 2006.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on 30th April 2006 by the management of the Sole partner, AMICORP INVESTMENT LTD, prenamed, to which a contribution balance sheet as per 30th April 2006 is attached. According to the said certificate:

«- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per 30th April 2006.

- based on generally accepted accountancy principles the total net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be USD 6,173,939 that converted to Euro at the EUR/USD exchange rate (median price) of 0.79131 as at the date of this deed is estimated at Euro 4,885,528 the contribution to the Company will exist of:

Assets:

(1) Current Assets:

Due from Affiliates USD 3,517,774,

Other current assets USD 807,649,

(2) Financial Assets:

899,999 ordinary shares in the capital of AMICORP GROUP AG, a holding company duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland USD 2,023,516,

500 ordinary shares in the capital of AMICORP HOLDING, S.à r.l., a holding company duly incorporated and validly existing under the Luxembourg law USD 15,230,

Liabilities:

(1) Current liabilities:

Due to Affiliates USD 190,230,

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company,

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by the undersigned,

- the financial situation of the Company has not changed since 30th April 2006 until the date of the signature of the present Deed.»

The certificate, after signature ne varietur by the proxy holder of the holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account.

Third resolution

Further to the above contribution, the Company's shares numbered 001 to 500 owned by the Company's are cancelled and the nominal value of each share is fixed at EUR 50 (fifty Euro) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The capital of the Company is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

Estimate

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand Euro (4,000 EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française (French version):

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

AMICORP INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Theklas Lysioti Str., 35, Eagle Star House, 6th floor, 3030 Limassol, Chypre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Nicosia («Registrar of Companies in Nicosia»), sous le numéro HE 163835 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Matthijs Bogers, employé privé, avec résidence professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2006 à Chypre.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Que AMICORP INVESTMENTS LTD, prédite est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée STONE-CORE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 349 du 16 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro 111.864.

2) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en AMICORP HOLDING, S.à r.l. et adaptation subséquente de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de AMICORP HOLDING, S.à r.l.»

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3.- Souscription des 500 nouvelles parts dans le capital de la Société par AMICORP INVESTMENTS LTD, Chypre.

4.- Libération des 500 nouvelles parts et prime d'émission par un apport en nature consistant en l'apport de l'universalité des actifs et passifs de AMICORP INVESTMENTS LTD, Chypre.

5.- Annulation des 500 parts numérotées 001 à 500 détenues par la Société suite à l'apport et adaptation de la valeur nominale.

6.- Modification de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale en AMICORP HOLDING, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de AMICORP HOLDING, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire et libérer intégralement par l'apport réalisé en nature de l'universalité des actifs et passifs d'AMICORP INVESTMENT LTD, prénommée.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

L'Associé Unique, prredit représenté comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement.

Description de l'apport en nature

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant déclare apporter à la Société l'universalité de ses actifs et passifs, comme établi dans le bilan au 30 avril 2006 annexé au présent acte.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs ont été certifiées au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 30 avril 2006 par la gérance de l'Associé unique, AMICORP INVESTMENTS LTD, auquel est annexé un bilan en date du 30 avril 2006. Selon ledit certificat:

«- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 30 avril 2006.

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à USD 6.173.939 laquelle évaluation convertie en euros au cours de change EUR/USD (prix moyen) de 0,79131 au jour de la date de l'acte est estimée à euro 4.885.528.

- l'apport à la société consiste en:

Actif:

(1) Actifs circulant:

Montants à recevoir des Filiales USD 3.517.774,

Autres actifs circulants USD 807.649,

(2) Immobilisations financières:

899.999 actions ordinaire dans le capital social de la société AMICORP GROUP AG, une société constitué sous les lois de Suisse USD 2.023.516,

500 actions ordinaire dans le capital social de la société AMICORP HOLDING, S.à r.l., une société constitué sous les lois de Luxembourg USD 15.230,

Passif:

1) Créances:

Montants à payer aux Filiales USD 190.230,

- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la société,
- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs seront accomplies par les soussignés,

- la situation financière de la Société n'a pas changée depuis le 30 avril 2006 au jour de la signature du présent acte.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Troisième résolution

Suite à l'apport ci-dessus, les parts sociales propres de la Société numérotées 001 à 500 sont annulées et la valeur nominale des parts sociales est portée à EUR 50 (cinquante euros).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans la Communauté européenne à une autre société existante dans la Communauté européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ quatre mille euros (4.000 EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2006.

P. Bettingen.

(078310.3/202/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**AMICORP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STONE-CORE INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2006.

P. Bettingen.

(078312.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 63.714.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 28 juin 2006 de la société OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

2. Démission du Commissaire aux Comptes suivant:

DELOITTE & TOUCHE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082340.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

PICADILLY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 90.169.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of PICADILLY HOLDINGS S.A., R.C. number B 90.169, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, dated November 13th, 2002, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» Number 31st of January 13th, 2003.

The meeting begins at 4 p.m., Mrs Catia Campos, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred (100.-) Euro each, representing the total capital of thirty-one thousand (31,000.-) Euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the date of the annual General Meeting from the first Thursday in the month of July each year at 10.00 a.m. to the June 30th at 10.00 a.m. and subsequent amendment of Article 13, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

2. Deletion in Article 14 of the Articles of Incorporation of the words «with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.»

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The date of the annual General Meeting is changed from the first Thursday in the month of July each year at 10.00 a.m. to the June 30th at 10.00 a.m.

As a consequence Article 13, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on June 30th at 10.00 a.m.»

Second resolution

In Article 14 of the Articles of Incorporation the words «with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.» are deleted.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 4.15 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PICADILLY HOLDINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B 90.169, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 13 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 31 du 13 janvier 2003.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Catia Campos, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier jeudi du mois de juillet à 10.00 heures au 30 juin à 10.00 heures et modification subséquente de l'article 13, alinéa 1^{er} des statuts.

2. Suppression du deuxième alinéa de l'article 14 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du premier jeudi du mois de juillet à 10.00 heures au 30 juin à 10.00 heures.

En conséquence l'article 13, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

Le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts est supprimé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Campos, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078251.2/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PICADILLY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 90.169.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 945 du 29 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

(078252.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TOUR AERODROME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 101, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 43.908.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078517.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

MEDICAL TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 118.232.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A. avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 147915, ici représentée par Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et;

2. LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 147914, ici représentée par Monsieur Dominique Léonard, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDICAL TECHNOLOGIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

La société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent soixante mille euros (460.000,- EUR.), divisé en quarante-six mille (46.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR.) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement représentées, pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication étant admis.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu du présent article des statuts.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi de juin de chaque année à 11 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune, à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée, quarante mille actions,	40.000 actions
2) LEGNOR TRADING S.A., prénommée, six mille actions,	6.000 actions
Total: 46.000 actions	46.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quatre cent soixante mille euros (460.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de six mille trois cents euros (EUR 6.300,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Serge Tabery, avocat à la Cour, né le 13 septembre 1951 à Ixelles, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Dominique Leonard, précité, avocat à la Cour, né le 22 mars 1978 à Namur, demeurant à Luxembourg et;
- Monsieur Grégory Guissard, juriste, né le 1^{er} août 1980 à Braine L'Alleud, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

H.R.T. REVISION S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 51.238, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

5) Le siège de la Société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Léonard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 87, case 3. – Reçu 4.600 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2006.

P. Bettingen.

(083589.3/202/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

IMMOBILIERE MARITIME MEDITERRANEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 118.240.

— STATUTS

L'an deux mille six, le deux août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130, représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 31 juillet 2006;

2. VALON S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143, représentée par Madame Michelle McGuire, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de IMMOBILIERE MARITIME MEDITERRANEENNE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- divisé en 310 actions de EUR 100,- chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} mercredi d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A., prénommée	155 actions
2. LANNAGE S.A., prénommée	155 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,00 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) M. Marco Gambazzi, avocat, né le 11/12/1937 à CH-Novaggio, Via Dogana Vecchia 2/Via Nassa, CH-6901 Lugano;
 - b) M. Carlo Castelli, employé, né le 14/06/1942 à I-Como, Via Campureta, 36, CH-Aire-Novazzano;
 - c) M. Athos Caroni, manager, né le 22.01.1942 à CH-Rancate, Via Gaggini Da Bissone 4, CH-6900 Lugano;
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.115.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Day-Royemans, M. McGuire, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 août 2006, vol. 470, fol. 77, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 août 2006.

M. Schaeffer.

(083608.3/5770/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**IFOS INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. SOFI INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 109.107.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg, sous la dénomination de SOFI INVESTMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 109.107, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1232 du 18 novembre 2005.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en IFOS INVESTMENT S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée de SOFI INVESTMENT S.A. en IFOS INVESTMENT S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IFOS INVESTMENT S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Reinert, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 38, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078273.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**IFOS INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. SOFI INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 109.107.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 943 du 29 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

(078276.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

HAMPTON PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 87.762.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

HAMPTON PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

(076908.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

HAMPTON PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 87.762.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

HAMPTON PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

(076905.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

HAMPTON PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 87.762.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

HAMPTON PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

(076901.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

T&T INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.900.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour T&T INTERNATIONAL S.A.

Signature

(077256.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ALZA IMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 118.259.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 juillet 2006.

2. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, prénommé,

b) Madame Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (SOPARFI) qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ALZA IMO INVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront devenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, le développement, la location, le financement et la mise en valeur d'actifs immobiliers situés aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à cent quarante-cinq mille euros (EUR 145.000.-) représenté par mille quatre cent cinquante (1.450) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune entièrement libérées.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 7. La société peut émettre des obligations, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf en cas d'urgence qui doit être spécifiée dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. Le conseil d'administration peut valablement statuer sans convocation préalable si tous ses membres sont présents ou dûment représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu, date et heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix pour ou contre une résolution, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être constatés par lettres, télégrammes, télex ou téléfax.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée, ou par les statuts de la société, à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions de la loi.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs et confier la direction de toutes les affaires ou d'une branche spécifique de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spécifiques pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non. Il peut aussi, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, nommé(s) administrateur(s)-délégué(s).

Art. 13. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes auxquelles ces pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Assemblées Générales des actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et prendra des décisions sur toutes questions qui lui auront été soumises régulièrement.

Art. 18. Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la simple majorité des votes émis.

Art. 19. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils énoncent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prescrits par la loi peut modifier les statuts dans toutes ses dispositions.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve obligatoire aura atteint le dixième du capital souscrit. Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi pour une modification des statuts.

Art. 24. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et rémunération.

Dispositions générales

Art. 25. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois en 2007.

Actionnaires	<i>Souscription et libération</i>		nombre d'actions
	capital souscrit (EUR)	capital libéré (EUR)	
1. Madame Beatriz Garcia, prédésignée . . .	100.-	100.-	1
2. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCON- SULT, prénommée	144.900.-	144.900.-	1.449
Total	145.000.-	145.000.-	1.450

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent quarante et cinq mille euros (EUR 145.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à cinq mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
 - Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
 - Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
3. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués.

4. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est nommée commissaire-aux-comptes:

5. Le siège de la société est fixé au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

6. Le mandat des administrateurs expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2012.

7. Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2012.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, A. Kamarowsky, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2006, vol. 905, fol. 82, case 5. – Reçu 1.450 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2006.

J.-J. Wagner.

(084105.3/239/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

MARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.422.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour MARGE S.A.

Signature

(077259.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

VALDIVIA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.982.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour VALDIVIA FINANCIAL S.A.

Signature

(077263.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

INSTITUT NATIONAL DE CHIRURGIE CARDIAQUE ET DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE (INCCI), Etablissement d'utilité publique.

R. C. Luxembourg G 16.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2005

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en Euros)

<i>Actif</i>	Notes	31.12.2005 EUR	31.12.2004 EUR
A. Frais d'établissement	2.2.1, B1	60.134,34	191.075,92
B. Actif immobilisé (Valeur brute: 2004: 13.231.039,13; 2003: 12.690.138,68)			
I. Immobilisations incorporelles	2.2.2, B1	121.337,99	165.756,63
II. Immobilisations corporelles	2.2.3, 3, B1	7.830.736,79	8.737.025,71
III. Immobilisations financières		0,00	0,00
Sous-total B		7.952.074,78	8.902.782,34
C. Actif circulant			
I. Stocks et prestations en cours			
Stocks	2.2.6, C1	501.882,31	520.779,79
Prestations en cours		0,00	0,00
Sous-total stocks et prestations en cours		501.882,31	520.779,79

II.	Créances		
	Créances résultant de l'exploitation	2.2.7, 4, C2	887.958,45 1.785.102,94
	Autres créances	2.2.7, 4, 5	6.525.962,70 6.382.080,68
	Sous-total créances		7.413.921,15 8.167.183,62
III.	Fonds de Pension complémentaire des médecins		
	Fonds de Pension complémentaire des médecins		0,00 0,00
IV.	Banques et établissements financiers		
	Fonds placés à terme:		
	Fonds reçus de l'Etat en vue du financement d'investissements		0,00 0,00
	Fonds reçus d'autres tiers en vue du financement d'investissements		0,00 0,00
			1.568.258,19 700.513,37
	Sous-total fonds placés à terme		1.568.258,19 700.513,37
	Comptes courants:		
	Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements		0,00 0,00
	Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements		0,00 0,00
	Autres comptes courants		20.323,61 1.172.810,97
	Sous-total comptes courants		20.323,61 1.172.810,97
	Caisse		75.562,82 42,15
	Sous-total C		9.579.948,08 10.561.329,90
D.	Comptes de régularisation		8.594,74 10.174,69
E.	Pertes de l'exercice		
	Total Actif		17.600.751,94 19.665.362,85
		<i>Passif</i>	
A'.	Capitaux propres		
	Capital	6, B3	49.578,70 49.578,70
	Réserves		0,00 0,00
	Résultats reportés.	7	1.282.921,51 749.525,25
	Subventions et intérêts	2.2.4, B2	5.643.317,81 6.773.251,52
	Sous-total A'		6.975.818,02 7.572.355,47
B'.	Provisions pour risques et charges		
	Provisions pour grosses réparations		0,00 0,00
	Provisions pour créances douteuses		20.410,30 23.300,02
	Provisions pour pension complémentaire médecins		0,00 0,00
	Autres provisions	8	360.983,70 765.325,39
	Sous-total B'		381.394,00 788.625,41
C'.	Dettes		
I.	Avances		
	Avances de la part d'organismes liés		0,00 0,00
	Autres avances		0,00 0,00
	Sous-total avances.		0,00 0,00
II.	Emprunts et dettes assimilées à durée de plus d'un an		
	Emprunts en vue du financement d'investissements:		
	Emprunts dont le remboursement est pris en charge par l'Etat		0,00 0,00
	Emprunts dont le remboursement est pris en charge par d'autres tiers	9	1.203.450,49 0,00
	Autres emprunts contractés en vue du financement d'investissements		0,00 0,00
	Autres emprunts et dettes à plus d'un an:		
	Emprunts d'autres organismes liés		0,00 0,00
	Autres emprunts		0,00 0,00
	Sous-total emprunts et dettes assimilés de plus d'un an		1.203.450,49 0,00
III.	Autres dettes		
	Fournisseurs:		
	Dettes sur achats et prestations de services généraux		650.126,16 795.604,13

Dettes sur achats et prestations de services fournis dans le cadre d'investissements	0,00	0,00
Autres dettes	1.364.508,05	1.731.410,60
Banques et établissements financiers:		
Emprunts à moins d'un an et découverts en compte courant:		
Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements	0,00	0,00
Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements	168.912,00	0,00
Autres comptes courants	6.605.849,27	8.243.330,98
Sous-total autres dettes	8.789.395,48	10.770.345,71
Sous-total C'	9.992.845,97	10.770.345,71
D'. Comptes de régularisation	820,00	640,00
E'. Bénéfice de l'exercice	249.873,95	533.396,26
Total Passif	17.600.751,94	19.665.362,85

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2005 AU 31 DECEMBRE 2005
(exprimé en Euros)

	Notes	2005 EUR	2004 EUR
Produits et charges d'exploitation			
A. Produits d'exploitation			
Hospitalisations, accouchements et activités médicales		15.052.601,72	14.941.323,18
Honoraires médicaux		0,00	0,00
Participation directe à des frais par l'UCM		0,00	0,00
Produits accessoires		9.705,00	9.627,75
Loyers		11.562,00	11.562,00
Contributions courantes diverses à des charges		0,00	0,00
Sous-total A		15.073.868,72	14.962.512,93
A'. Charges d'exploitation			
Achats		-7.885.940,13	-7.961.961,99
Variation de stocks		-11.907,04	-32.697,57
Frais de personnel	11	-4.986.436,34	-4.387.002,08
Frais pour immeubles et équipements		-1.515.513,32	-1.365.811,05
Autres charges d'exploitation		-121.459,60	-135.842,36
Impôts sur les revenus et sur le capital		0,00	0,00
Corrections de valeur	B1	-1.614.386,75	-1.532.650,53
Dotation aux provisions		-16.620,13	-72.518,13
Sous-total A'		-16.152.263,31	-15.478.483,71
A.-A'. Résultat d'exploitation	D	-1.078.394,59	-515.970,78
B. Amortissements des subventions d'investissements	B2		
En provenance de l'Etat		1.125.376,90	1.108.549,45
Autres		0,00	0,00
Sous-total B		1.125.376,90	1.108.549,45
Produits et charges financiers			
C. Produits financiers, escomptes		83.073,67	22.805,23
C'. Frais financiers			
Dus à des organismes liés		0,00	0,00
Autres frais financiers		-47.584,00	-54.641,46
Sous-total C'		-47.584,00	-54.641,46
C.-C'. Résultat financier		35.489,67	-31.836,23
(Dont: Produits-charges des comptes courants et des emprunts à moins d'un an: 2005: -20.969,26; 2004: -27.920,55)			
Résultat courant (A+B+C) - (A'+C')		82.471,98	560.742,44
D. Produits exceptionnels			
Subventions d'exploitation exceptionnelles		0,00	0,00
Autres produits exceptionnels		172.566,69	33.441,98
Sous-total D		172.566,69	33.441,98

D'. Charges exceptionnelles	-5.164,72	-60.788,16
D.-D'. Résultat exceptionnel	167.401,97	-27.346,18
Total produits	16.454.885,98	16.127.309,59
Total charges	-16.205.012,03	-15.593.913,33
Résultat de l'exercice	249.873,95	533.396,26

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11082. – Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077538.2//146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MEDIASET INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, rue Boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.363.

Le bilan de la société MEDIASET INVESTMENT, S.à r.l. au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signatures.

(076281.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

FINANCIERE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2006 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes arrivent à échéance à la présente Assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076652.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SEVEN VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.622.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour SEVEN VENTURES HOLDING S.A.

Signature

(077292.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.